

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-deux, le premier juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND jusqu'à 19h45, Valérie MARSAULT, Gilbert NASARRE, Sandrine PASSEBON jusqu'à 19h15, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Iréna BARDINET (Pouvoir donné à Sylvie AULIVIER), Jean-Louis CANTET (pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Julie MENARD (pouvoir donné à Cyril REUILLON, Sandrine PASSEBON à partir de 19h15 (pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU) et Nathalie LALLEMAND à partir de 19h45 (pouvoir donné à Garance PATARIN-CHAPENOIRE).

Absents : Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER

Secrétaire de séance : Jean-Michel GIRAUD

OBJET : Enfouissement des réseaux à Ternanteuil - Modification du devis pour l'implantation de l'éclairage public Grand'rue de Ternanteuil (tranche 1) et demande de subvention au titre de l'éclairage public auprès du SIEDS

Le Maire rappelle :

- que dans le cadre des travaux d'aménagement sécuritaires et de voiries à Ternanteuil, la commune avait sollicité l'ensemble des gestionnaires des réseaux par l'intermédiaire du Comité Technique d'Effacement des Réseaux (CTER) dont le SIEDS assure son fonctionnement, pour l'effacement des réseaux sur « Grand'rue de Ternanteuil - Tranche 1 ». Le SIEDS a sollicité les gestionnaires des réseaux électriques et de télécommunications partenaires du CTER afin d'évaluer le coût des travaux ;

- que par délibération du 09 avril 2021, le conseil municipal a décidé d'approuver la réalisation des travaux de la tranche 1 de la Grand'rue de Ternanteuil, le programme de travaux, les montants prévisionnels, ses modalités de financement et son calendrier prévisionnel ;

- que par délibération du 28 janvier 2022, le conseil municipal a approuvé le devis provisoire transmis par SEOLIS (79000 Niort) pour un montant de 29 377,72 € HT soit 35 253,26 € TTC correspondant à l'implantation de l'éclairage public de la tranche 1 / Grand'rue de Ternanteuil.

L'étude définitive de SEOLIS pour l'implantation de l'éclairage public pour la Grand'rue de Ternanteuil (tranche 1) a conduit à de légères modifications, prenant en compte la répartition du nombre de lanternes sur mâts ou sur façades (avec accord préalable des riverains) ainsi que le choix définitif des matériels.

Le devis définitif adressé par SEOLIS à la commune le 13 mai dernier, s'élève donc à la somme de 29 424,23 € HT soit 35 309,08 € TTC pour l'implantation de 9 lanternes sur mâts et 8 sur façades.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'accepter le devis définitif de SEOLIS tel que présenté ci-dessus, pour un montant de 29 424,23 € HT soit 35 309,08 € TTC;**
- **de confirmer la décision de solliciter une aide financière pour l'éclairage public auprès du Président du SIEDS (79000 Niort) ;**
- **d'autoriser le Maire à signer le devis définitif approuvé, le dossier de demande de subvention auprès du SIEDS ainsi que tous les documents liés à ces travaux.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 1^{er} juillet 2022

Le Maire,

Thierry DEVAUTOUR

Certifié exécutoire. 0 5 JUIL. 2022
Reçu en Préfecture le :
Notifié ou publié le : 0 5 JUIL. 2022